

Mémoire du Conseil canadien du commerce de détail Consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances

Merci de nous offrir la possibilité de participer au processus de consultation prébudgétaire en prévision du budget fédéral de 2015-2016.

En réponse aux priorités que vous avez déjà établies, soit de « soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables » et « améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation », notre mémoire sera axé sur l'élimination des droits de douane à l'importation qui ne sont plus utiles et qui font en sorte que les familles canadiennes doivent payer plus chers des biens essentiels. Cette mesure donne suite à la priorité que le gouvernement a établie dans le Plan d'action économique de 2013 pour réduire l'écart de prix entre le Canada et les États-Unis.

Le Conseil canadien du commerce de détail demande aussi au gouvernement de remplir son engagement à réduire les coûts assumés par les marchands canadiens pour l'acceptation des cartes de crédit.

Qui sommes-nous?

Le Conseil canadien du commerce de détail (CCCD) est la voix des détaillants au Canada depuis 1963. Nous parlons au nom d'une industrie qui touche les Canadiens dans leur vie quotidienne dans chaque coin du pays en offrant des emplois et des possibilités de carrière et en investissant dans leur collectivité.

Le CCCD est une association sans but lucratif financée par l'industrie qui représente plus de 9 000 membres exploitant plus de 45 000 commerces de toutes tailles dans tout le Canada, y compris des grands magasins, des magasins de marchandises diverses, des épiceries, des magasins spécialisés, des magasins à prix réduit et des magasins indépendants, de même que des marchands en ligne.

Dans son ensemble, le secteur de la vente au détail représente le plus important employeur au Canada. Il offre des emplois à plus de deux millions de Canadiens et génère des ventes de plus de 485 milliards de dollars par année. Le secteur de la vente au détail est un élément essentiel au bien-être économique du Canada.

Écart de prix entre le Canada et les États-Unis

Les budgets fédéraux de 2013-2014 et de 2014-2015 s'inscrivent tous deux dans la volonté du gouvernement de rendre la vie plus abordable aux Canadiens en réduisant l'écart de prix qui existe entre le Canada et les États-Unis. Cette priorité découle d'une étude faite par le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui conclut que le ministre des Finances doit « *effectue[r] un examen exhaustif des droits de douane canadiens, tout en tenant compte des conséquences que cela pourrait avoir sur les fabricants canadiens, de manière à réduire les écarts de prix de certains produits entre le Canada et les États-Unis*¹. » Le CCCD a participé à cette étude et souscrit entièrement à

¹ *Écart de prix entre le Canada et les États-Unis*, [Rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales](#), févr. 2013, 41^e législature, 1^{re} session.

l'évaluation du Comité selon laquelle les droits de douane représentent une composante importante de l'écart de prix et doivent être éliminés si possible.

C'est également la conclusion de l'Institut C.D. Howe et du Conseil canadien des chefs d'entreprise dans leurs études récentes sur le sujet, comme en témoignent les citations suivantes :

Ce que les gouvernements canadiens peuvent faire aisément, s'ils veulent réduire l'écart des prix de gros entre le Canada et les États-Unis, c'est d'éliminer les droits de douane actuels et les politiques de gestion de l'offre qui sont responsables des écarts de prix les plus grands².

– Institut C.D. Howe

Le fait d'éliminer tous les autres droits de douane sur les produits qui entrent au Canada permettrait de générer des gains économiques de 20 milliards de dollars par année, si bien que le pays serait plus prospère et plus productif tout en devenant un pôle d'attraction pour les investisseurs étrangers³. – Conseil canadien des chefs d'entreprise

L'élimination des droits de douane équivaut à des économies pour les consommateurs

En réponse à la recommandation du Comité sénatorial, le gouvernement a éliminé les droits de douane sur les vêtements de bébé et certains articles de sport dans le Plan d'action économique de 2013-2014 (en vigueur le 1^{er} avril 2013) à titre d'essai pour évaluer si cette mesure entraînerait de meilleurs prix pour les consommateurs canadiens.

Grâce à cette décision, le Canada est devenu un chef de file parmi les pays développés, car c'est l'un des rares pays à avoir rajusté ses droits de douane dans le but de rendre la vie plus abordable aux familles canadiennes. C'est tout à fait le contraire de notre principal partenaire commercial, dont la politique est d'appliquer des droits de douane élevés aux produits essentiels de tous les jours et des droits minimes aux produits haut de gamme coûteux. Fondamentalement, l'approche américaine rend la vie plus abordable aux riches plutôt que l'inverse.

En février 2014, le CCCD a mené une enquête auprès de ses plus grands détaillants de vêtements de sport et de bébé et a confirmé que la famille canadienne moyenne avait économisé environ 50 \$ par enfant sur de l'équipement de hockey, comparativement aux prix de l'année précédente, et environ 12 \$ sur un ensemble pour bébé ordinaire⁴. Ces exemples illustrent que les économies découlant de l'élimination des droits de douane profitent aux consommateurs.

L'étude du Conseil canadien des chefs d'entreprise intitulée ***Le Canada devrait-il opter unilatéralement pour le libre-échange global?*** conclut également que « *la réduction de la protection [alias des droits de douane] entraîne une baisse des prix à la consommation au Canada⁵.* »

² Institut C.D. Howe, [Sticker Shock: The Causes of the Canada-US Price Differential](#), Nicholas Li.

³ Conseil canadien des chefs d'entreprise, [Le Canada devrait-il opter unilatéralement pour le libre-échange global?](#), Dan Ciuriak et Jingliang Xiao, mai 2014.

⁴ [Données sur l'élimination des droits de douane du Conseil canadien du commerce de détail – Enquête auprès des entreprises membres.](#)

⁵ Conseil canadien des chefs d'entreprise, [Le Canada devrait-il opter unilatéralement pour le libre-échange global?](#), Dan Ciuriak et Jingliang Xiao, mai 2014.

Il importe de souligner que si les droits de douane ont une incidence sur les prix à la consommation, de nombreux autres facteurs influencent aussi le prix final d'un produit, notamment les fluctuations monétaires, les coûts de main-d'œuvre et le fait que les grossistes et les fabricants font profiter les acheteurs au détail des économies réalisées grâce à la réduction des droits de douane. La vente au détail est l'un des secteurs les plus concurrentiels dans notre économie mondiale. Bien que la détermination du prix final des produits vendus aux consommateurs canadiens soit un processus complexe, les pressions du marché constituent un catalyseur de concurrence puissant qui pousse les détaillants à faire profiter les consommateurs des économies réalisées. L'enquête mentionnée ci-dessus en témoigne.

Élimination des droits de douane en 2015-2016

Les droits de douane doivent être éliminés sur tous les produits pour lesquels la production intérieure est limitée de sorte que les entreprises canadiennes puissent demeurer compétitives face aux prix plus bas pratiqués aux États-Unis. Reconnaissant la réalité des contraintes financières et l'impossibilité d'éliminer tous les droits de douane d'un seul coup, le CCCD a entrepris une analyse des droits de douane appliqués aux importations canadiennes dans le but de déterminer lesquels offriront l'avantage le plus immédiat aux consommateurs et nous permettront d'atteindre la parité des prix avec les États-Unis. Les produits ont été déterminés en fonction des critères suivants :

1. fabrication limitée au Canada;
2. taux tarifaires canadiens élevés;
3. produits essentiels pour les familles canadiennes.

Produit	Document sur les droits de douane	Taux de droit NPF moyen appliqué par le Canada
Chaussures	Chaussures – chapitre 64	18 %
Vêtements pour enfant (jusqu'à 16 ans)	Textiles – chapitres 61, 62	18 %
Gants/mitaines	Textiles – chapitre 61	18 %
Linge de maison (serviettes, draps)	Textiles – chapitre 63	17 à 18 %

Aux fins de cette analyse, les produits examinés sont importés à la fois au Canada et aux États-Unis de l'extérieur de l'Amérique du Nord, alors que le pays d'origine est assujéti aux taux tarifaires les plus élevés (alias statut de la nation la plus favorisée (NPF)). Naturellement, si un produit est importé en vertu d'un accord de libre-échange, il ne serait pas assujéti à des droits de douane.

Chaussures (chapitre 64)

La recommandation du CCCD quant aux chaussures repose sur l'absence à peu près complète de fabrication au Canada et sur le fait que tous les Canadiens ont besoin de plusieurs paires de souliers/bottes/sandales pour pouvoir vivre dans notre climat où il y a quatre saisons. Le taux tarifaire

moyen sur les chaussures importées est de 18 % pour un pays assujéti au traitement tarifaire de la NPF, ce qui signifie que le pays n'est pas partie à un accord de libre-échange, ou à tout autre traitement spécial.

Le gouvernement pourrait réduire de façon considérable le prix des chaussures essentielles aux familles canadiennes en éliminant ce taux tarifaire de 18 %. Dans le cas des chaussures de base, les Canadiens pourraient réaliser des économies de 30 % en droits de douane comparativement au traitement tarifaire appliqué aux États-Unis à la même catégorie de chaussures. Toutes choses étant égales par ailleurs, cette mesure amènerait les prix canadiens beaucoup plus près de la parité avec les États-Unis.

Vêtements pour enfants jusqu'à 16 ans (chapitres 61, 62)

Les vêtements pour enfants ont été signalés par plusieurs grands détaillants comme étant l'un des secteurs de l'activité commerciale les plus concurrentiels, se caractérisant par une forte sensibilité aux prix et par la résistance manifestée par les consommateurs. La situation est aggravée par des prix extrêmement plus bas offerts pour les mêmes produits de l'autre côté de la frontière.

Le taux tarifaire moyen sur les vêtements pour fille et garçon de toute la gamme des articles vestimentaires est de 18 % au Canada. Un peu comme pour les chaussures, les États-Unis appliquent des droits de douane de façon progressive d'après la qualité des matériaux. La soie et le cachemire sont assujétis à des taux très bas (0 %) tandis que le polyester/fibre synthétique, utilisé pour fabriquer des vêtements de base, est assujéti à des taux plus élevés (généralement autour de 30 %). Le gouvernement a la possibilité de laisser tomber les droits de douane de 18 % sur les vêtements pour enfant, ce qui entraînerait un écart important entre les taux tarifaires du Canada et des États-Unis et des économies potentielles pour les familles canadiennes. Cette mesure serait le prolongement logique de l'allègement prévu pour les familles dans le dernier budget sur les vêtements de bébé.

Gants/mitaines (chapitre 61)

La recommandation du CCCD quant aux gants/mitaines repose sur le fait que tous les Canadiens, peu importe l'âge ou le statut social, doivent posséder au moins une paire de gants ou de mitaines. Il y a bien peu de fabrication de gants et de mitaines au Canada, de sorte que la plupart des articles se trouvant dans les magasins canadiens ont été importés et assujétis à un taux tarifaire de 18 %. L'élimination des droits de douane profiterait directement aux consommateurs canadiens.

Linge de maison (chapitre 63)

Les serviettes et les draps sont assujétis à des taux tarifaires de 17-18 %. La plupart des familles canadiennes ont besoin chaque année d'au moins deux draps et deux serviettes pour chaque membre de la famille. La fabrication de linge de maison est limitée au Canada (les tissus sont le plus souvent importés et cousus au Canada), mais la production n'est pas suffisante pour répondre à la demande des consommateurs. Le prix des draps aux États-Unis peut être jusqu'à 40 % inférieur à celui pratiqué au Canada. L'élimination des droits de douane contribuerait à combler cet écart.

Incidence du passage du tarif de préférence général (TPG) au statut de nation la plus favorisée (NPF)

Le 1^{er} janvier 2015, plusieurs des pays les plus importants depuis lesquels le Canada importe des produits (p. ex. la Chine) feront la transition du régime de tarif de préférence général (TPG) au statut de nation la plus favorisée (NPF). Cette décision a été prise par le gouvernement dans le cadre du Plan d'action économique de 2013. Le statut de la NPF est assujéti à des taux tarifaires plus élevés pour des milliers de produits et vraisemblablement les consommateurs canadiens devront payer plus cher les produits provenant de ces pays. Par conséquent, c'est le moment idéal pour le gouvernement d'éliminer les droits de douane ciblés à forte incidence proposés dans le présent mémoire, ce qui contribuera à équilibrer les coûts accrus que les consommateurs canadiens devront assumer compte tenu de la transition de certains de nos grands partenaires commerciaux du TPG au statut de NPF.

Respecter l'engagement de réduire les frais liés aux cartes de crédit

En plus de combler l'écart de prix entre le Canada et les États-Unis, le CCCD demande au gouvernement de remplir son engagement à réduire les coûts assumés par les marchands pour l'acceptation des cartes de crédit.

Suivant le travail de longue haleine entrepris pour mettre en lumière le problème grandissant des frais liés à l'acceptation des cartes de crédit, les détaillants étaient encouragés par l'engagement pris par le gouvernement dans le Plan d'action économique de 2014 de réduire les coûts que doivent assumer les marchands et les consommateurs canadiens. Comme le souligne le budget fédéral de 2014, les coûts d'acceptation des cartes de crédit au Canada sont parmi les plus élevés au monde. Ceci est d'autant plus vrai que la plupart des économies comparables à celle du Canada adoptent des politiques pour réduire ces coûts.

Le CCCD est sûr que cet engagement se concrétisera dans les prochains mois et aimerait offrir toute l'aide qu'il peut donner pour contribuer à finaliser, à mettre en œuvre et à promouvoir la politique du gouvernement à l'égard de cette question clé.

Conclusion

En conclusion, le gouvernement fédéral a une excellente occasion de mettre le Canada sur un pied d'égalité avec les États-Unis en réduisant le coût des biens par l'élimination des droits de douane. Ces réductions de coût, conjuguées au plafonnement des frais élevés que doivent assumer les marchands pour les cartes de crédit, permettraient aux marchands canadiens de réaliser de véritables économies et fourniraient le cadre nécessaire à des prix plus concurrentiels pour les consommateurs canadiens.

Le CCCD serait heureux de travailler en collaboration avec les fonctionnaires du ministère des Finances afin de préciser l'éventail de produits proposé dans ce rapport ou de répondre à toute question reliée à notre analyse. Nous vous remercions encore une fois de nous avoir offert la chance de présenter notre point de vue.